

Pourquoi nous sommes membres du PDC

Le PDC groupe des femmes et des hommes de tous les milieux qui veulent agir dans la vie publique selon la conception chrétienne de l'homme et de la société et d'après les principes de la solidarité.

La doctrine du PDC se veut conforme à la morale du Christ, donc tout chrétien peut adhérer à notre parti. Que nous soyons catholiques ou que nous appartenions à une autre famille chrétienne, nous avons le droit et le devoir d'être membre du PDC.

Tout être humain doit pouvoir épanouir sa personnalité. La famille doit se développer harmonieusement. L'égalité des chances, la justice sociale et le bien commun doivent être une réalité, mais une réalité qui ne pourra prendre corps que dans la mesure où nous unissons nos efforts.

Dans le monde actuel, nous constatons qu'il est absolument nécessaire que tous les chrétiens se regroupent face à toutes les difficultés de la vie économique et sociale; il est indispensable qu'un parti comme le nôtre regroupe des hommes de bonne volonté afin que, sous l'idéologie chrétienne que nous défendons, nous puissions ensemble continuer et même améliorer les principes et les objectifs de la politique de notre parti.

Que nous soyons des anciens, des nouveaux ou de futurs membres du PDC, il faut que nous voulions faire partie de ce groupement politique parce que nous croyons à la valeur de sa doctrine et, plus encore, parce que nous voulons la faire connaître à ceux qui se désintéressent de la vie politique.

Par notre comportement de tous les jours, que ce soit au travail, dans des groupements sportifs, culturels, etc., il faut que nous voulions prouver que nous sommes des démocrates-chrétiens dignes de ce nom.

Lorsqu'un parti a la lourde responsabilité de porter le nom de chrétien dans son appellation politique, il faut que nous tous travaillions avec dynamisme au sein de notre association pour encourager

Pierre Comé

(Voir suite en page 8)

LES DE LANCY

BULLETIN DU PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN DE LA COMMUNE DE LANCY

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

► Tracer pour demain ► Réserver pour l'avenir

Il nous a été demandé quelques mots sur les buts et sur les directives que nous nous imposons pour étudier, puis pour tracer le devenir de notre commune.

Aborder l'étude d'une commune, c'est en premier lieu se laisser bercer, avant toutes réflexions, à sa poésie. C'est ensuite la comprendre. La forme urbaine, celle que nos yeux voient, n'est en réalité que ce qui reste d'une vie sociale qui a évolué avec le temps. Les générations s'écoulent; c'est la forme qui reste et qui nous rend apparente l'âme urbaine. Les formes nouvelles se sont ajoutées aux formes anciennes; demain, de nouvelles formes s'ajouteront aux formes actuelles.



Le plan futur devra donc répondre pour une génération à un démographique connu et permettre en même temps aux générations futures de concevoir à leur manière, et sans heurt, l'évolution continue de leur cité.

Autrement dit, il faudra tracer pour demain et réserver pour l'avenir.

C'est aux urbanistes de nous suggérer des solutions, mais c'est à nous de décider car nous sommes responsables du devenir de notre commune.

De même, le problème de la circulation doit être regardé avec attention. Celle-ci doit être prise comme un moyen et non comme un but en elle-même.

En effet, aborder les problèmes routiers sans avoir défini la

position des parties vivantes de la cité serait une faute.

En ce qui concerne Lancy, l'un de nos principaux soucis est de résoudre au mieux les nombreux problèmes qui nous sont posés par l'arrivée de nouveaux habitants, la circulation toujours plus dense et les différents projets d'aménagement présentés, nécessitant d'importants travaux d'infrastructure et d'investissements.

Dans ce but, par des contacts sans cesse renouvelés entre autorités cantonales, promoteurs et architectes-urbanistes, nous tentons d'aménager le plus judicieusement possible notre territoire, en favorisant d'une part l'im-

plantation de nouveaux bâtiments locatifs et l'installation d'entreprises et, d'autre part, en cherchant à sauvegarder et à créer des zones vertes, pour permettre à notre population de jouir d'espaces aérés, de parcs et de terrains de sports, nécessaires à l'équilibre de tout être humain.

A cet effet, notre Conseil municipal s'est penché avec beaucoup d'attention sur l'étude générale de nos divers quartiers et, pour faciliter sa tâche, a décidé de confier à un bureau spécialisé l'établissement d'une cartothèque de notre commune, document très intéressant qui constituera, nous en sommes certains, un instrument de travail très utile pour l'avenir.

Cette cartothèque qui réunit certains éléments, était indispensable pour notre orientation.

D'un autre côté, nous avons confié à une commission composée d'architectes de notre commune: MM. Jean-Luc Aubert, André Bordigoni, Italo Galeotto

A. Bernasconi

(Voir suite en page 7)

APRÈS LE CONGRÈS DE PRINTEMPS

Le PDC face à sa référence chrétienne

(voir en p. 3)

Roch & Cie

Agence immobilière
Place du Molard 3
1204 Genève - Tél. 21 70 11

MAULINI-PRINI

FERBLANTERIE — APPAREILLAGE — SANITAIRE

Route du Grand-Lancy 47 — Tél. 42 82 50

CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES
SERRURERIE

GUILLERMIN & Cie

Grand-Lancy 55 — Genève
Tél. 42 29 03

**A. PRINI**

Successeur de MONTI-MOUCHET

FERBLANTERIE - SANITAIRE

Rue Lissignol 10 — Tél. 32 33 59

André DUPONT

et ses Fils

ENTREPRISE DU BATIMENT

3, place du 1er Août

Tél. 42 43 46

Auberge du Grand-Lancy

H. COTTET

Route du Grand-Lancy 66 — Tél. 42 35 15

FERBLANTIER - APPAREILLEUR

Gilbert KAUFMANN

2, place du 1er Août

Tél. 42 37 75

VINS EN GROS

C. BERTHOUD & Cie S.A.

CAVE DU PONT-ROUGE - LANCY
Dépositaire ORSAT S. A., Marigny

PIERRE MAILLARD

BOULANGERIE - PÂTISSERIE

Route de Chancy 38

Tél. : 92 20 87

Entreprise de bâtiment et travaux publics**ADRIEN MEIER + Cie**

MARIO BACCHETTA + Cie, succ.

Chemin Grange-Collomb 6 a, Grand-Lancy

Tél. 43 47 40

Fiduciaire Privée S.A.

Comptabilités - Bilans - Revisions - Fiscalité
Expertises - Administrations - Gestions

BERNARD ZIHMANN — MAURICE DUPRAZ
Tél. 25 03 64

Auberge**des Communes Réunies**

M. DÉTHIOLLAZ

Edouard Brun & Cie

Régie

Vente et achat
d'immeubles, villas
et appartements

Conseil immobilier

Placements
hypothécaires

tél: 35.19.60

7, rue Versonnex

CAFE-BRASSERIE DES ORMEAUX M. PERRUCHOU

• Son « beefsteak » fromage
• Son entrecôte « Maison »

• Ses spécialités
• Son steak au poivre flambé

Tél. 92 02 62 25, route de Chancy 1213 Petit-Lancy / GE

**ALIMENTATION
MERCERIE
JOUETS**

Baltzinger

PETIT-LANCY - GENÈVE - Tél. 92 16 34

VENDÉE COIFFURE

Chemin de la Vendée 28 (Place des Ormeaux)

Téléphone 92 41 24 — (Facilité de parking)

ISABELLE GUERRY

**SIMEONI UMBERTO
HORTICULTEUR**

Entretien de tombes - Kiosque cimetière Saint-Georges
1213 PETIT-LANCY

Téléphone : kiosque 92 12 26 — Appartement : 92 03 30

GIROD & PITTET**INSTALLATEURS ELECTRICIENS**

Maîtrise fédérale — Concessionnaires des Services Industriels et PTT

1213 Petit-Lancy, Genève - Tél. 92 62 21 - Ouvert de 17 h. 30 à 18 h. 30

AU CONSEIL MUNICIPAL DE LANCY

On ne chôme pas !

Réunis en séance extraordinaire le 24 avril dernier, ce n'est que peu avant minuit, que nos conseillers municipaux sont arrivés à bout d'un ordre du jour surchargé.

Au cours des communications du Conseil administratif, on a appris qu'un essai de ramassage du vieux papier serait organisé, en mettant à certains endroits, des bennes à disposition de la population lancéenne. La vente pourrait être faite en faveur des classes scolaires ou d'œuvres communales. Pour le moment, la levée différenciée des ordures n'est pas réalisable.

La CGTE a annoncé que dès le mois d'octobre, les lignes 4 et 44 bénéficieront d'un service accéléré.

Conséquence de la crise du pétrole, la commune prendra à sa charge une partie des suppléments de chauffage facturés aux personnes âgées bénéficiaires de l'aide à la vieillesse.

Les commissions d'urbanisme, des routes et des finances, ont ensuite tenu l'avant-scène.

Collège de Saussure

L'implantation du futur collège de Saussure sur un terrain en zone villa, appartenant à l'Etat (anciennement Navazza) au Vieux-Chemin d'Onex, est étroitement liée avec l'aménagement du quartier des Mouilles, qui fait partie d'un plan d'expansion pour lequel un déclassement a déjà été accordé. (Toutes ces parcelles étaient à l'origine en zone villa). Le terrain nécessaire au collège n'échappera pas au déclassement. Dès lors, il reste une bande non déclassée avec quelques villas prises « en sandwich » entre ces importantes constructions. Le Conseil d'Etat avait demandé au Grand Conseil de déclasser l'ensemble du quartier. La commission parlementaire cantonale, estimant la densité de population assez forte dans ce secteur, a présenté un contre-projet qui maintient la zone villa.

Par leur choix, les conseillers municipaux devaient exprimer leurs désirs, qui ne pourront pas être ignorés du Département des travaux publics notamment.

Après de longues discussions, c'est par 15 voix contre 6 et 4 abstentions, que la majorité s'est ralliée au projet officiel du Conseil d'Etat. Elle a estimé celui-ci, le plus favorable pour la commune. Ce préavis est assorti d'une clause, qui demande au Grand Conseil de réétudier un nouveau plan de quartier, au cas où il ne serait pas suivi.

La venue d'un collège pour 700 à 800 élèves ne va pas sans poser certains problèmes d'accès et de circulation.

C'est à l'unanimité que la construction d'une passerelle enjambant la T1A dans le prolongement du Vieux-Chemin d'Onex, ainsi que la création des feux de circulation au débouché du chemin Bénit - route du Pont-Butin, sont acceptées.

Dénivelé

Deux rapports de la commission d'urbanisme relatifs au dénivelé prévu au carrefour route du Pont-Butin - route de Chancy, après décision de ne pas ouvrir la discussion, sont approuvés. Vu l'importance du projet, il reste encore beaucoup à faire en séances de commission.

Le Conseil municipal a voté un projet de règlement d'application des crédits budgétaires réservés à l'encouragement de

travaux d'assainissement et de rénovation des bâtiments anciens, sis dans la commune de Lancy, présentant un caractère d'intérêt public.

Il a accepté la cession, à titre gratuit, de parcelles à destination de parc public, situées le long de l'avenue du Plateau, la route de Chancy et du chemin Claire-Vue au Petit-Lancy, (ancienne propriété Bordigoni-Chamey) d'une superficie de 16 790 m², compris dans le plan d'aménagement de ce secteur communal.

Crédits supplémentaires

Après le rapport de la Commission des finances, on a également voté des crédits supplé-

mentaires pour un montant de Fr. 2 508 864.50 pour boucler les comptes de l'année 1973. Dans cette somme, Fr. 1 600 000.— seront versés au fonds de réserve des grands travaux, ce qui soulagera d'autant les prochaines demandes d'emprunts. Ces crédits seront couverts par le disponible de certains postes de dépenses et par l'augmentation des recettes. Les comptes définitifs 1973 se présenteront alors, avec un total aux recettes de Fr. 13 608 132.85 pour 13 554 886.70 francs de dépenses, laissant apparaître un solde positif de Fr. 53 246.15.

Un prêt accordé par le Bureau fédéral pour la construction de logements à Berne de 341 000 francs à des conditions très avantageuses a été accepté. Il sera utilisé à l'urbanisation du quartier en bordure de la route de Saint-Georges et du chemin du Repos, au Petit-Lancy.

A huis-clos, la séance s'est poursuivie pour désigner 161 jurés pour 1975 et examiner deux candidatures à la naturalisation.

Gilbert Iacazzi

Le parti démocrate-chrétien face à sa référence chrétienne

Réunis en Congrès annuel de printemps en présence de MM. Babel, conseiller d'Etat; Fontanet, conseiller d'Etat et conseiller national; Primborgne, conseiller national, 150 délégués du Parti démocrate-chrétien genevois ont examiné samedi les moyens propres à faire passer dans les faits l'ouverture préconisée depuis de nombreuses années à l'égard de l'ensemble des milieux qui désirent faire passer leurs convictions chrétiennes dans l'action politique sans perdre pour autant leur identité propre.

Au terme de leurs travaux dirigés par M. Mabut, député et président cantonal, ils ont constaté :

- que les déclarations faites en 1957 par M. Yves Maître, alors président du parti genevois et en 1958 par M. Lepori, conseiller fédéral, au Congrès du parti suisse, n'avaient pas abouti dans les faits ;
- que le poids de l'histoire était tel que l'opinion publique voit toujours dans le PDC le parti qui, au siècle dernier, avait dû être créé par les catholiques pour défendre leurs droits non reconnus par les autorités politiques de l'époque ;
- que pour dissiper la méfiance des personnes appartenant à d'autres communautés chrétiennes et pour répondre au souhait de nombreux chrétiens, il était nécessaire de créer des conditions psychologiques et pratiques leur permettant un travail de recherche en com-

mun sur le plan doctrinal et pour l'élaboration de solutions politiques concrètes ;

- que les efforts accomplis jusqu'ici dans ce sens par le PDC étaient insuffisants et qu'il fallait :

- créer une commission de recherche et d'actualisation de la doctrine chrétienne, largement ouverte à tous les milieux ;
- se référer à toutes les sources d'étude se réclamant d'un éclairage chrétien ;
- faire un effort particulier pour l'accueil et la valorisation des personnes issues

des diverses communautés chrétiennes en leur donnant la possibilité de prendre des responsabilités à tous les niveaux du PDC et dans les conseils du pays, que ce soit municipal, cantonal ou fédéral.

Les travaux de ce congrès ont été suivis par M. Hans Wyer, conseiller national et président central du Parti démocrate-chrétien suisse, qui a déclaré que les préoccupations du PDC suisse étaient les mêmes que celles du PDC genevois et qu'il souhaitait que les travaux de ce dernier servent de modèle aux autres PDC cantonaux. L. Monico

Les contacts personnels valent mieux que tous les beaux discours

- ▶ Si vous êtes intéressé par l'activité du Parti démocrate-chrétien (PDC), section de Lancy, vous pouvez obtenir des renseignements, sans engagement aucun, auprès de
- ▶ Mme Maria EICHE, 1 C, chemin des Pâquerettes, 1213 Petit-Lancy, tél. 92 29 20.
- ▶ M. Maurice DUPRAZ, 7 A, chemin des Semailles, 1212 Grand-Lancy, tél. 42 58 64.

Au PDC de Lancy

Hommage à trois personnalités

Lors de son assemblée générale tenue le 22 avril dernier, le Parti démocrate-chrétien de Lancy a pris congé de trois parmi ses plus éminents représentants partant habiter dans d'autres régions du canton.

Etant donné l'importance de leurs engagements dans le cadre de la commune de Lancy, nous pensons intéresser nos lecteurs en reproduisant ci-après le message d'adieu qui leur fut adressé par M. Jacques Lance, conseiller municipal.

J. G.

Fidèle à l'une des règles fondamentales qu'il a su imposer à lui-même et à ses amis, notre cher président sortant, Maurice Dupraz, a voulu répartir les tâches et les honneurs et, par conséquent, les diverses interventions oratoires prévues à cette assemblée générale. C'est pourquoi je m'adresse, au nom de l'Association, à trois membres éminents qui viennent de la quitter : MM. Emile et Bernard Dupont et M. Philippe Roch.

C'est une tâche délicate à cause de la diversité et de la puissance des personnalités en cause, et parce qu'il faut trouver la juste mesure entre la banalité et un éloge prématuré, puisque, Dieu merci, il est loin d'être funèbre. C'est compliqué de dire : « Merci de ce que vous avez fait, merci de ce que vous êtes, merci de votre amitié. » Pourtant, c'est bien de cela qu'il s'agit.

Philippe ROCH



Les lois de la préséance voulant que je commence par le plus jeune, c'est ton bilan, Philippe, que je regarde tout d'abord. Mûri très vite par ton développement dans une grande famille, par la privation prématurée de la force et de l'appui de ton père, et par beaucoup d'autres influences, tu as pris une part active à la vie politique de notre commune bien avant ton accession à cette majorité qui marque pour beaucoup le début de l'intérêt à la politique.

Tu devins, il y a 3 ans, le benjamin de notre Conseil municipal ; tu es presque celui du Grand Conseil et tu l'es avec le dynamisme, la fougue, le courage d'une jeunesse convaincue. Tes idées et tes

Bernard DUPONT



Pour te rendre l'hommage que tu mérites, cher Bernard, je pourrais simplement faire nôtres les propos excellents que t'adressa le président de notre Conseil au moment où tu le quittais.

positions ne font pas toujours l'unanimité, mais chaque fois, et j'ai déjà eu l'occasion de te le dire en d'autres circonstances, elles marquent, elles impressionnent, elles laissent une trace qui fera son chemin, influant tes aînés plus sûrement que certaines formes de démocratie dite d'avant-garde. Nul ne peut dire combien, dans cette Association, nous te sommes redevables d'une sensibilisation réelle à la protection de la nature, à la domination de la croissance, à l'économie de l'énergie.

Tu pourrais parfois regretter que tel aîné se fasse un peu dur pour l'une de tes idées, alors, qu'en même temps, il proclame sa déception devant le désintéressement des jeunes. Mais reste courageux et persévérant ; toute l'Association apprécie ton choix de conduire ton action, de défendre tes idées, d'influencer la vie politique, dans le cadre des institutions existantes, montrant ainsi leur force, leur valeur, leur perfectibilité.

Tu as quitté l'Association ; je connais ton intention de quitter prochainement notre Conseil municipal. Nous continuerons à suivre avec sympathie ton action au Grand Conseil, au WWF et, je l'espère, dès les prochaines élections municipales, dans ta nouvelle commune. Bravo, Philippe pour ta jeunesse, ton courage, ton dynamisme.

Un tel éloge, présenté par un adversaire politique, montre bien la valeur de ton œuvre. Mais je préfère que mon message soit plus personnel, je préfère te dire ce que tes amis de l'Association ressentent. L'éventail est vaste, image d'une personnalité aux mille facettes, aux nombreuses richesses, dont je retiendrai trois éléments seulement :

— La première leçon que je garde de toi, c'est la valeur, la nécessité de la compétence. Expert financier, tu m'as appris, Bernard, et à plusieurs autres aussi, à démystifier nos comptes communaux, à voir clair dans leurs méandres et dans chacune de leurs rubriques, à mesurer exactement leurs possibilités et leur interdépendance. Grâce à ta nature très généreuse, tu as toujours poursuivi les explications que nous te demandions, jusqu'à ce que nous ayons vraiment compris. Tu as su poser les questions justes, qui devenaient autant de lumières éclairant l'ensemble.

— La seconde leçon que tu nous laisses, c'est l'importance de l'intervention dans un débat. Tu l'as toujours fait toi-même avec fougue, vigueur et conviction, parfois avec passion. Tous ceux qui ont assumé une responsabilité politique à tes côtés ont profité de cet exemple que l'expression des idées demande un brin de courage, mais qu'elle est indispensable pour faire avancer toutes choses.

— Et la troisième leçon que je conserve, c'est qu'une amitié réelle et profonde peut naître à n'importe quel âge, entre deux personnes qui se consacrent totalement au triomphe d'un idéal commun. Huit ans de lutte au coude à coude, en parfait esprit de loyauté et d'entraide ont créé entre nous un tel sentiment. Merci Bernard, de nous avoir donné ton amitié, c'est un cadeau que le temps ne pourra pas ternir.

Nous suivrons aussi avec intérêt ton implantation dans l'Association et dans la commune de ton nouveau domicile. Nous savons que ton aide y sera très appréciée pour reprendre le fardeau qu'un autre ami très cher vient de déposer au bord du chemin. Continue pour les autres, Bernard ; merci et bravo.



Emile DUPONT

En m'adressant à vous, M. Emile Dupont, je veux éviter toute tentation d'amorcer votre éloge. Au cours d'une carrière politique exceptionnellement fructueuse, vous avez reçu de très nombreux hommages, tous mérités bien sûr. Toute tentative de vouloir rappeler l'une ou l'autre de vos actions, de vos succès, de vos qualités ne ferait que mettre en lumière tout ce qu'on ne peut pas dire faute de temps.

C'est de la reconnaissance, de la gratitude qui nous remplissent. Vos compétences, jointes à une disponibilité permanente, ont toujours forcé notre admiration. Jamais notre Association n'a fait appel en vain à votre dévouement. Conseiller éclairé et discret, vous savez aider, sans donner l'impression de convaincre ou de persuader. Puisque, chaque fois qu'on vous interroge, vous avez raison, nos choix sont forcément limités et nous vous remercions de nous laisser découvrir cette vérité que vous pourriez nous imposer.

Quittant notre commune pour retrouver l'air pur et les espaces de la nature, vous laissez à chacun de nous un exemple dont je regrette qu'il ne puisse être suivi. Qui donc pourrait, aujourd'hui, prétendre réunir à nouveau les compétences, la foi, la force, la disponibilité, la persévérance, le dévouement et toutes ces autres qualités qui font de vous un homme d'Etat au gabarit exceptionnel. Votre Association vous fête et vous applaudit comme un de ses actifs et non pas comme un ancien membre.

Conclusions

En considérant ces trois départs simultanés, nous devrions peut-être, nous laisser envahir par des regrets ou de l'amertume, parce que le vide est grand, parce que l'Association de Lancy est affaiblie; c'est vrai. Et pourtant, c'est à une réflexion dynamique que je vous invite à faire.

Réjouissons-nous de partager la même foi politique que ces trois grands amis, de nous alimenter aux mêmes sources. Réjouissons-nous d'avoir eu la grâce de travailler avec eux pendant plusieurs années. Réjouissons-nous d'avoir fait un bout de chemin ensemble. Réjouissons-nous d'être, avec eux, les artisans d'une société meilleure.

Jacques Lance

Enfin un collège supérieur à Lancy

AU PETIT-LANCY

C'est au cours de la séance du Grand Conseil du 14 janvier 1972 que le Conseil d'Etat déposait une demande de crédit d'étude en vue de la construction du collège de Saussure, prévu sur la partie supérieure de la campagne Navazza, au Petit-Lancy.

Le développement démographique et l'augmentation du taux de scolarité du Collège, consécutif notamment à la démocratisation des études, provoque un véritable éclatement de cette école.

L'absorption des classes du collège inférieur par le cycle d'orientation, la location de l'école des Casemates, l'édification de pavillons sur la place Sturm et l'occupation de l'école de la rue d'Italie ont permis, jusqu'à ce jour, de faire face à l'accroissement du nombre d'élèves dans le collège de Genève, qui est doté de quatre établissements : Calvin, Voltaire, Rousseau, de Candolle.

Mais il résulte des prévisions du Département de l'instruction publique que cette extension est loin d'être terminée. Cette constatation a conduit ce département à prévoir dans les dix prochaines années la construction de quatre nouveaux collèges de 800 à 900 élèves.

Prévu en premier lieu pour la rentrée 1975, le collège de Saussure ne sera entrepris que l'année prochaine et sa construction durera environ trois ans. En effet, à la suite de certaines circonstances dont nous parlerons plus loin, la construction du collège d'Aire (700 élèves au lieu de 900) précèdera celle du collège de Saussure (sous réserve des votes du Grand Conseil).

Politique de décentralisation

La politique de décentralisation du collège de Genève, entreprise par le Conseil d'Etat, nous apparaît comme une excellente formule sur le plan de l'aménagement du territoire. Tenter de placer les nouveaux collèges le plus près possible des logements des élèves appelés à y suivre les cours, permet de résoudre, dans les meilleures conditions possibles, les difficiles problèmes posés par le déplacement des collégiens.

La parcelle prévue au Vieux-Chemin d'Onex, est particulièrement bien située pour desservir l'ensemble de la région de Lancy-Onex et les environs. Son intégration dans une région où il existe un certain nombre de villas, ne se fera pas sans difficultés, mais d'une façon générale, cette réalisation doit bien s'intégrer aux zones de constructions d'immeubles envisagées actuellement.

Les accès : un problème difficile à résoudre

Les accès ont certainement été un des problèmes les plus difficiles à résoudre et ne sont pas étrangers au retard apporté à cette réalisation. En effet, la voirie actuelle est insuffisante. Le chantier lui-même avec ses nombreux trafics de poids lourds risque de compromettre sérieusement les routes communales qui n'ont pas été construites pour cela.

D'autre part, l'accès des véhicules à la Tour du Pré Monnard est déjà très difficile aujourd'hui.

Consciente de ce problème, la commune de Lancy a pris les devants. Dans le cadre d'une politique générale de cheminements réservés aux piétons, la commune prévoit de supprimer la circulation des voitures sur le Vieux-Chemin d'Onex à son débouché sur la route du Pont-Butin. A cet emplacement, un passage dénivelé pour piétons et cycles permettrait de passer aisément et en toute sécurité sur cette tangente ouest qu'est aujourd'hui la route du Pont-Butin.

Cette réalisation permet ainsi un accès en toute sécurité aux élèves du collège. Deux arrêts de bus de la ligne 14 sont prévus à cet endroit et permettront de desservir l'ensemble de ce quartier par les transports publics.

Reste l'accès des véhicules au collège et au Pré-Monnard. La solution adoptée consiste à prévoir à plus ou moins long terme, la prolongation de l'avenue des Morgines jusqu'à la route du Banc-Bénit prolongée, et ceci parallèlement à la route du Pont-Butin. Une première étape est envisagée depuis le chemin du Banc-Bénit jusqu'au Vieux-Chemin d'Onex. Ce tronçon permettra de résoudre l'important problème de l'accès au chantier du collège et celui des véhicules à la Tour du Pré-Monnard.

La population intéressée

Malgré certains problèmes qui sont posés à l'autorité communale, notamment en matière de travaux d'infrastructure où d'ailleurs des solutions de répartition des frais avec le canton sont prévues, l'intérêt de notre commune est très grand pour cette importante réalisation qui complètera fort judicieusement toutes les constructions scolaires entreprises par nos Conseils respectifs pour doter la Ville de Lancy d'un équipement scolaire aussi bien enfantin, primaire que secondaire de tout premier ordre.

Signalons en dernier lieu que cette réalisation a été confiée à MM. V. et J. Malnati, architectes, qui ont une très grande expérience en constructions scolaires, sans oublier que M. V. Malnati a été maire de Meyrin et président du Grand Conseil, et en conséquence connaît particulièrement bien les problèmes des communes et du canton.

P. Milleret, député

URBANISME

L'étendue du pouvoir des communes

Le pouvoir des communes en matière d'aménagement du territoire n'est pas aussi restreint que les lois peuvent nous le faire penser.

Certes, c'est bien impuissants que nous avons trop souvent assisté à l'abattage d'arbres, à la disparition d'espaces verts ou naturels, à la démolition de bâtiments auxquels nous tenions et à la construction d'immeubles laids.

Aller voter sur des grands principes sans pouvoir décider de ce qui se passe à côté de chez soi est déroutant, au point que l'on peut se demander si nos institutions correspondent bien à la situation d'aujourd'hui.

Des impératifs de coordination et de planification interdisent que l'on recoure à la consultation populaire pour chaque détail de la réalisation d'un vaste projet, mais les habitants devraient prendre part à l'aménagement de leur quartier selon un mode à définir dans le même sens, par exemple, que la participation dans le travail.

De nouvelles structures doivent être mises en place pour permettre à l'expression populaire de se faire entendre sans paralyser la marche normale de la société. Quelles doivent être ces structures ? Il est difficile de le dire, et je crois que c'est dans l'action que nous les découvrirons. Dans ce domaine, Lancy est en train de vivre une expérience qu'il vaut la peine d'examiner de plus près.

Les lois

La loi sur l'administration des communes définit les compétences des autorités communales. Les conseillers municipaux se prononcent sur le budget et les comptes. Ils disposent des biens immobiliers propriété de la commune, décident des limites communales et acceptent ou refusent la naturalisation d'étrangers. Le Conseil administratif est chargé de la gestion du ménage communal et c'est lui qui est concerné lorsque la loi donne d'autres compétences aux communes.

En matière d'urbanisme, les communes, donc les conseillers administratifs, sont appelés à émettre des préavis, notamment en ce qui concerne :

- les demandes de constructions, conformément à la loi sur les constructions et installations diverses ;
- les plans d'aménagements, c'est-à-dire les plans d'ensemble qui sont établis lorsque des constructions sont entreprises dans la 3e zone de développement.

De plus, l'Association des communes genevoises est souvent consultée par le Conseil d'Etat sur les sujets qui concernent l'ensemble des communes.

Nous voyons qu'à l'exception des propriétés communales, l'urbanisme est l'apanage de l'Etat et des Conseils administratifs,

c'est-à-dire sans participation populaire directe.

Volonté lancéenne

Lancy n'a pas attendu qu'on lui attribue des droits pour agir, mais au contraire les autorités municipales pensent que c'est dans l'action, en faisant pression, qu'elles obtiendront d'être écoutées.

Un cadre idéal peut être extrêmement souple et son application peut considérablement varier selon l'esprit de ceux qui l'appliquent. C'est en reconnaissant qu'il y avait là un moyen d'action possible que la commune de Lancy a pris en mains l'aménagement de son territoire, bien que cela ne lui était pas dévolu.

Le premier acte de cette nouvelle phase de la politique communale a été la création, au début de cette législature, d'une commission permanente d'urbanisme. Il a été difficile de délimiter ses compétences, car elle ne devait pas faire double emploi avec les commissions déjà existantes telles que la commission des routes ou celle des bâtiments. Après un démarrage hésitant, elle a pris un rythme régulier de travail et elle est devenue en quelque sorte une commission consultative au service du Conseil administratif.

En effet, ce dernier lui a abandonné une partie de ses compé-

tences et c'est actuellement la commission d'urbanisme qui se prononce sur les plans d'aménagements et qui étudie l'évolution de la commune. Cette clairvoyance et cette bonne volonté du Conseil administratif est tout à fait remarquable, tout particulièrement à une époque où le pouvoir fuit vers des autorités toujours plus éloignées.

Certes, ces mesures n'ont en rien accru le pouvoir de la commune, mais l'aménagement du territoire est plus largement discuté qu'auparavant, les propositions municipales peuvent être appuyées par l'ensemble du Conseil municipal et il est ainsi devenu plus difficile à l'Etat de ne pas en tenir compte.

Cette habitude de discuter de l'aménagement du territoire débouchera probablement un jour sur de nouvelles structures qui permettront une meilleure liaison entre le département des travaux publics et la population. Le chemin est encore long, et dès maintenant la population doit se mettre en marche, en manifestant son intérêt pour ces questions, au sein des partis ou des groupes d'intérêts, en liaison avec les autorités municipales.

Premiers pas

Avec trois ans d'existence, la Commission d'urbanisme a déjà participé à des travaux importants. Elle a tout d'abord obtenu du Conseil municipal un outil de travail qui vient d'être terminé : il s'agit d'un ensemble de cartes de la commune qui portent divers renseignements sur l'état du territoire. Nous trouvons par exemple une carte des zones de construction, une carte des équipements socio-culturels, une du

réseau routier et plusieurs autres encore.

Ces cartes, adaptables en tout temps à la réalité qui se modifie, sont une expression vivante de l'étude alvéolaire qui avait été entreprise il y a quelques années par Lancy, Onex et Plan-les-Ouates. Elles permettront à la Commission d'urbanisme d'étudier les problèmes qui lui seront soumis sans perdre de vue l'ensemble des questions qui peuvent s'y rattacher.

Dernièrement, la commission a étudié l'implantation du collège de Saussure et de l'aménagement du quartier des Mouilles. Elle a donné un préavis favorable au déclassement de quelques parcelles dans cette région.

Actuellement, l'aménagement du carrefour du Pont-Butin lui est soumis. Au projet de l'Etat qui veut créer un dénivelé du type de celui de l'Etoile, aux Acacias, la commune ajoute une proposition d'aménagement pour assurer une meilleure liaison piétons entre la Caroline, les Mouilles et le Petit-Lancy. La proposition des architectes mandatés par le Conseil administratif est de construire une galette au-dessus du carrefour, pour le masquer, et de garnir cette galette d'immeubles locatifs et de locaux commerciaux pour en faire un point d'attraction commun aux quartiers environnants.

Si tout le monde est d'accord avec le principe de lier ces quartiers, les constructions proposées ont suscité des réserves chez de nombreux commissaires et la décision n'est pas encore prise.

Enfin, dernièrement, la Commission d'urbanisme a reçu une nouvelle compétence. Sur la base d'un rapport d'experts plusieurs



bâtiments et sites de la commune vont être proposés au classement. La création de liaisons piétons à travers toute la commune a été étudiée. C'est la Commission d'urbanisme qui a reçu du Conseil administratif la compétence d'examiner de cas en cas ces propositions d'experts, de demander le classement des bâtiments concernés et de susciter

leur restauration par des prêts avantageux.

Ces premiers pas ne sont pas sans intérêt et, si la population ne faillit pas à son devoir de manifester ses désirs et de participer à la vie communale, ils pourront nous conduire beaucoup plus loin, vers une meilleure autogestion des communes.

Philippe Roch

► Tracer pour demain ► Réserver pour l'avenir

(Suite de la première page)

et René Schwertz et de M. Pierre Bertrand, historien, l'étude de la conservation du Vieux Lancy. Un rapport vient de nous être remis, relevant les monuments et sites qui mériteraient d'être sauvegardés et classés. Là aussi, nous sommes maintenant en possession d'un élément de base qui nous permettra de prendre nos décisions en toute connaissance de cause.

Nous tenons ici à remercier très vivement ces experts de leur précieuse collaboration.

Après un examen de ce rapport, le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, et dans le but d'encoura-

ger des travaux de rénovation et de conservation de bâtiments anciens sis sur la commune de Lancy et présentant un caractère d'intérêt public, a décidé la création d'un fonds relatif à l'octroi de prêts hypothécaires — non productifs d'intérêt — pour des travaux de réfection extérieure. A cet effet, un règlement a été adopté, prévoyant également, dans le même but, la possibilité d'accorder des subventions à fonds perdus.

Actuellement, certains projets de quartiers se dessinent et nul doute que, dans un bref délai, nous serons appelés à nous prononcer au sujet de ces aménagements.

Entre-temps, pour préserver l'avenir, nous poursuivons notre

politique d'achat de terrains. C'est ainsi qu'entre 1970 et 1973, 90 000 m² ont été acquis, venant enrichir notre patrimoine communal.

D'autre part, lors de l'établissement du plan d'aménagement de l'ancienne propriété Bordigoni-Chamay, nous avons obtenu la cession gratuite à la commune d'un superbe parc de 16 000 m², qui sera prochainement ouvert au public.

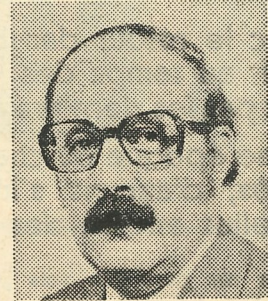
Dans un autre domaine, l'auto-route de contournement a également retenu longtemps notre attention. Après de nombreuses séances avec les représentants de l'Etat et les autorités des communes intéressées. Nous connaissons maintenant le tracé officiel qui, fort heureusement, évitera Lancy, la T1A (route Pont-Butin - Communes-Réunies) restant utilisée comme artère de transit.

En conclusion, pour assurer un développement harmonieux de notre territoire, les autorités lancéennes se sont toujours efforcées et s'efforceront toujours de réaliser ce que tous souhaitent : apprécier ou découvrir la joie et le plaisir de vivre à Lancy, commune située à la périphérie de la Ville de Genève, tout en profitant des avantages d'une cité de 23 000 habitants.

Ce sont là les vœux de nos autorités.

Alphonse Bernasconi
conseiller administratif

Emile Dupont, ancien président du Conseil d'Etat, de M. Bernard Dupont, conseiller municipal, et de M. Philippe Roch, conseiller municipal et député au Grand Conseil. Le message d'adieu de M. Lancel fut d'une grande qualité : il rappela les valeurs dominantes de chacune de ces trois personnalités connues de Lancy. Il retraça leur carrière politique, tout en constatant qu'il ne s'agit pas d'ailleurs d'un terme à leur engagement.



Pierre COME

Le nouveau président de la section PDC de Lancy est né en 1931, marié et père de trois enfants. Il exerce la profession d'architecte.

Domicilié à Lancy, il est délégué du PDC de cette commune au parti cantonal.

Il est président de la Société de Tir de Laconnex, membre fondateur du Groupement des jeunes dirigeants d'entreprise et membre du comité de Lancy-Natation.

MM. Bernard Dupont et Philippe Roch prirent alors la parole pour exprimer leur reconnaissance à l'association de Lancy, précédant M. Emile Dupont qui, visiblement ému, rappela quelques souvenirs qui jalonnèrent sa carrière politique du Conseil municipal de Lancy jusqu'au Conseil d'Etat. Il exprima avec force et talent combien l'idéal du parti avait imprégné sa vie et son engagement politique.

Cette assemblée, d'un haut niveau, a permis de constater que l'on peut associer à une vie politique active la chaleur humaine, l'amitié et la gratitude.

Jean Grob

L'assemblée générale du PDC de Lancy

En présence de nombreuses personnalités, l'association du PDC de Lancy a tenu son assemblée générale sous la présidence de M. Maurice Dupraz, le lundi 22 avril, à la salle communale du Grand-Lancy.

Après avoir élu son nouveau président en la personne de M. Pierre Comé, architecte, et après avoir remercié très vivement le président sortant, M. Maurice Dupraz, pour son travail efficace et dévoué depuis plus de cinq ans au sein de l'association, l'assemblée a approuvé les différents rapports statutaires.

Ce fut ensuite au tour de Me Alphonse Bernasconi, conseiller administratif, d'évoquer la situation financière de la commune, qui peut être qualifiée de saine ; le responsable des finances a rappelé le développement harmonieux de la commune et les nombreuses réalisations à l'actif des Autorités, soit sur le plan du logement, soit dans le domaine des équipements.

En outre, Me Bernasconi a souligné les conséquences de l'application de la péréquation financière communale et de son incidence favorable pour la commune de Lancy. Enfin, un effort particulier sera fait par la commune en faveur de certaines personnes âgées qui pourront bénéficier d'un appui supplémentaire pour les frais de chauffage.

Pour sa part, M. Charles Babel, conseiller administratif a concentré son exposé sur les différents aspects découlant du développement de la commune et des investissements très importants que

cela implique dans les domaines scolaire, routier, sportif, zones de verdure, etc. L'orateur a souligné l'importance de maintenir un équilibre entre les zones de constructions et les espaces nécessaires à la détente.



Maurice DUPRAZ

L'assemblée a eu, ensuite, l'occasion d'entendre M. Jules Mabut, président cantonal, qui a souligné l'importance d'une participation active de la base à la vie du parti. Les militants doivent prendre conscience de leurs responsabilités en participant aux décisions que prend le PDC.

Mme Hélène Braun, nouvelle secrétaire générale du PDC dès septembre prochain, après avoir exprimé la gratitude du PDC à M. Léon Monico, secrétaire général sortant et habitant la commune de Lancy, a signalé que, désormais, le travail du secrétariat sera placé

sous le signe de la collégialité ; c'est, en effet, une équipe qui se répartira les différentes tâches dévolues au secrétariat central, équipe qui bénéficiera de l'expérience de M. Monico, celui-ci demeurant rédacteur responsable de *Communauté*.

C'est d'ailleurs dans ce sens que s'est exprimé ensuite M. André Ruffieux, ancien conseiller d'Etat, qui a bien voulu accepter de nouvelles responsabilités au sein du parti et plus particulièrement celle d'assumer un relais constant entre les organes dirigeants du parti et les associations communales. M. Ruffieux, très applaudi, a lancé un vibrant appel aux militants présents en soulignant l'importance de leur engagement et en rappelant qu'il ne faut pas craindre d'affirmer ses convictions à tout instant.

Mais l'assemblée générale du PDC de Lancy devait également prendre congé de trois de ses membres parmi les plus actifs, désormais domiciliés dans d'autres régions du canton.

Il appartenait à M. Jacques Lancel, conseiller municipal, d'évoquer les grands mérites et l'activité extrêmement importante de M.

L'ECHO DE LANCY, tiré à 8500 exemplaires, est remis à tous les ménages lancéens.

Rédacteur responsable :

Jean GROB, 16 av. des Communes-Réunies - 1212 Grand-Lancy

Publicité :

Pierre VEYRAT, 82, av. des Communes-Réunies

Comité du PDC Lancy

Président : M. Pierre Comé (nouveau) ; vice-présidents : M. Maurice Dupraz (Grand-Lancy), M. Jean Grob (Grand-Lancy), député (nouveau), Mme Maria Eiche (Petit-Lancy), M. Pierre Milleret (Petit-Lancy), député (nouveau) ; secrétaire : M. Robert Dunand ; trésorière et secrétaire adjointe : Mlle René Zeender ; Groupe Jeunesse : M. Pierre Flamand ; Groupe délégués : M. Gilbert Mulhauser ; Groupe « soutien » : M. Etienne Rey, Mme Christiane Roh ; autres membres : M. Pierre Veyrat, M. Jean-Jacques Eisenring (nouveau), M. Gilbert Rigotti (nouveau).

MM. Alphonse Bernasconi et Charles Babel, conseillers administratifs, sont membres de droit.

Les colonies de vacances ont-elles encore des raisons d'être ?

Avec le retour des beaux jours, on se prend à rêver au temps des vacances... et les enfants ne sont pas les derniers à l'attendre avec impatience.

A une époque où chaque salarié jouit de congés payés, d'aucuns s'interrogent : « Les colonies ont-elles encore des raisons d'être ? »

Pour ma part, j'en vois plusieurs :

Faute de moyens suffisants, toutes les familles ne peuvent partir.

La période de détente impartie au chef de famille ne coïncide pas forcément avec celle des vacances scolaires d'été.

Pour divers motifs, nombre de mères n'ont pas la possibilité d'emmener leurs enfants un à deux mois à la montagne ou à la mer.

Conçues à l'origine pour permettre aux enfants des familles de condition modeste de s'aérer durant quelques semaines, ces institutions ont beaucoup évolué au cours des années. Aujourd'hui, bien orientées par des directeurs et des moniteurs compétents, nombreux sont ceux qui leur reconnaissent une valeur éducative réelle. En effet, elles offrent aux enfants de toutes conditions l'occasion d'expérimenter une forme de vie communautaire autre que celle partagée en famille et à l'école, d'où enrichissement certain.

Participation de la Ville de Lancy

Je crois pouvoir dire sans me tromper que l'encouragement apporté par les autorités de Lancy à cette forme de vacances, remonte pour le moins à un quart de siècle. Les colonies de La Coudre, La Fouly et Randa en ont toutes bénéficié.

Cette aide est accordée sous forme

- de subvention par enfant et par journée ;
- de subvention, de prêt sans intérêt pour travaux de réfections ou d'aménagements importants ;
- de mise à disposition occasionnelle de la maison de va-

cances des Fleurettes, à Ley-sin.

En 1973, le motant global de la subvention par enfant s'est élevé à 33.060 francs, ce qui représente 11.600 journées à 2 fr. 85, soit, en comptant une durée moyenne de trois semaines de séjour, l'accueil d'environ 600 enfants.

Pour la même période, la colonie du Petit-Lancy (La Fouly) a obtenu une subvention de 20.000 francs et un prêt sans intérêt de 150.000 francs, remboursable en 15 ans.

Evolution de la situation des colonies

Les comités privés qui gèrent ces colonies parviennent à les maintenir en activité et à pourvoir à leur entretien courant grâce à l'existence d'un bénévolat ou semi-bénévolat important. Mais dès qu'il s'agit d'entreprendre les aménagements indispensables pour en faire des institutions répondant aux normes actuelles exigées, ces comités ne peuvent plus, pour une durée d'utilisation aussi courte — six semaines à deux mois par an — assumer à eux seuls le coût de telles opérations.

C'est pour ce motif que la paroisse du Grand-Lancy a vendu sa maison de Randa et, depuis quelques années, a adopté une solution moins onéreuse : la location.

Toujours pour le même motif, et parce que la maison de La Coudre ne se prête pas à une autre destination en raison de son éloignement de tout centre et par manque d'accès aisé, la majorité du Conseil municipal a, en son temps, refusé de donner suite à la demande de fonds accompagnant les projets de modernisation et d'agrandissement présentés par son comité de gestion (coût : de 500 à 900 000 francs, selon le projet). Son état ne cor-

respondant pas aux prescriptions de sécurité les plus récentes édictées par l'Etat de Vaud, la colonie n'a pu rouvrir ses portes.

Trouver un bâtiment mieux situé et mieux adapté à ce genre d'exploitation pouvait être une solution. Malgré les nombreuses démarches entreprises par le Conseil administratif, sous l'impulsion de M. Bernasconi, cette recherche n'a pas abouti. Quant à l'utilisation de la maison des Fleurettes, autre solution possible, elle n'a pas été retenue par les responsables.

Le Conseil administratif et le Conseil municipal restent préoccupés du problème dans son ensemble. C'est pourquoi ils ont inscrit au programme des grands travaux 1973 un montant de 500 000 francs en vue de constituer une réserve.

Perspectives d'avenir

Les difficultés évoquées ne sont pas propres aux colonies de Lancy. La Ville de Genève et d'autres communes en éprouvent de semblables. Aussi quelques-unes d'entre elles, dont Lancy, se sont groupées afin d'étudier une forme de réalisation collective.

Cette nouvelle conception, tout en laissant à chaque partenaire suffisamment d'autonomie — chaque commune posséderait son propre pavillon — aurait l'avantage de centraliser des services

tels que cuisines, salles à manger, chaufferie, etc., et de mettre à disposition de tous des aménagements sportifs, salles et ateliers de loisirs, toutes choses qui permettraient un équipement meilleur, plus complet, plus économique, et l'emploi d'un personnel plus restreint. Cet ensemble serait à même de recevoir toute l'année, dans d'excellentes conditions, des classes dites « de neige » ou « vertes » selon la saison.

Des conseillers municipaux pensent que la plupart des enfants subissent déjà une concentration au niveau de l'habitat et, de ce fait, sont opposés à un regroupement trop grand.

Il me semble toutefois que les effets de la concentration diffèrent totalement selon que les enfants sont livrés à eux-mêmes ou encadrés. Des jeunes, interrogés, disent ne pas souffrir de la présence du grand nombre, pour autant que l'espace sur lequel ils évoluent soit suffisant. Ils apprécient les occasions de contacts que leur procurent de tels rassemblements.

Suggestion

Je reprends l'une des constatations faites : faute de moyens suffisants, toutes les familles ne peuvent partir en vacances, et je dois convenir que, malgré l'effort remarquable consenti par la commune afin de maintenir les prix de pension de la maison des Fleurettes à un niveau raisonnable, ceux-ci restent hors de portée des plus petites bourses.

Si cette réalisation collective voit le jour, pourquoi ne pas ouvrir également ce complexe aux familles, en dehors des mois de juillet et août ? Une occupation maximale permettrait à la fois la pratique de prix relativement bas et une gestion sans déficit.

Marguerite Cremona

Pourquoi...

(Suite de la première page)

rager nos membres militants. Etre membre du PDC doit être un honneur et il est vraiment dommage que, trop souvent, nous entendions dire que le problème politique n'intéresse pas.

Nous, qui sommes de ce parti, ayons le courage de répandre autour de nous l'idéologie chrétienne que nous représentons.

Dans notre association, où nous avons la chance de posséder les plus hautes personnalités de la ville de Lancy, ainsi que des représentants au Grand Conseil et des personnalités politiques de renom, nous devons espérer développer notre influence politique et attirer encore de nombreux membres démocrates chré-

tiens, afin de pouvoir affronter avec le maximum de succès cette prochaine année électorale.

Je suis persuadé que vous répondrez tous présents à notre association lorsque nous vous demanderons de participer, soit à nos prochaines assemblées ordinaires, soit à des réunions de groupes de travail, soit encore à différents petits services que vous seul pouvez donner, par exemple prendre des contacts avec des personnes de votre quartier.

En un mot, je voudrais que le travail de notre association ne soit pas seulement le souci du comité, mais le vôtre également. Que chacun d'entre vous ait à cœur d'apporter son soutien et un peu de son temps pour le bien du parti et de notre association. Ainsi, en dynamique de groupe avec le comité, je suis sûr que nous ferons du bon travail.

Pierre Comé, président

BRASSERIE 28, route de Chancy — 1213 Petit-Lancy
Le Commerce Restauration, plat du jour et ses spécialités
 Ouvert le dimanche
 F. & L. SERRAT Tél. 93 51 31